



# Bâtir ensemble une stratégie de création d'aires protégées dans le sud du Québec

Par François Brassard

Coordonnateur scientifique  
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

25 février 2011

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

Québec 

# Plan de la présentation

- Mise en contexte et programmes de conservation en milieu privé
- Catégories UICN et exemples d'application au Québec
- Biodiversité au sud du Québec
- Empreinte humaine au sud du Québec
- Présence des aires protégées au sud du Québec
- Les statuts et catégories de gestion d'aires protégées au sud du Québec
- Questionnement sur la stratégie de conservation au sud du Québec
- Exemple fictif d'agencement d'aires protégées au sud du Québec
- Conclusion

Mise en contexte

# Le lien entre les aires protégées et l'économie régionale

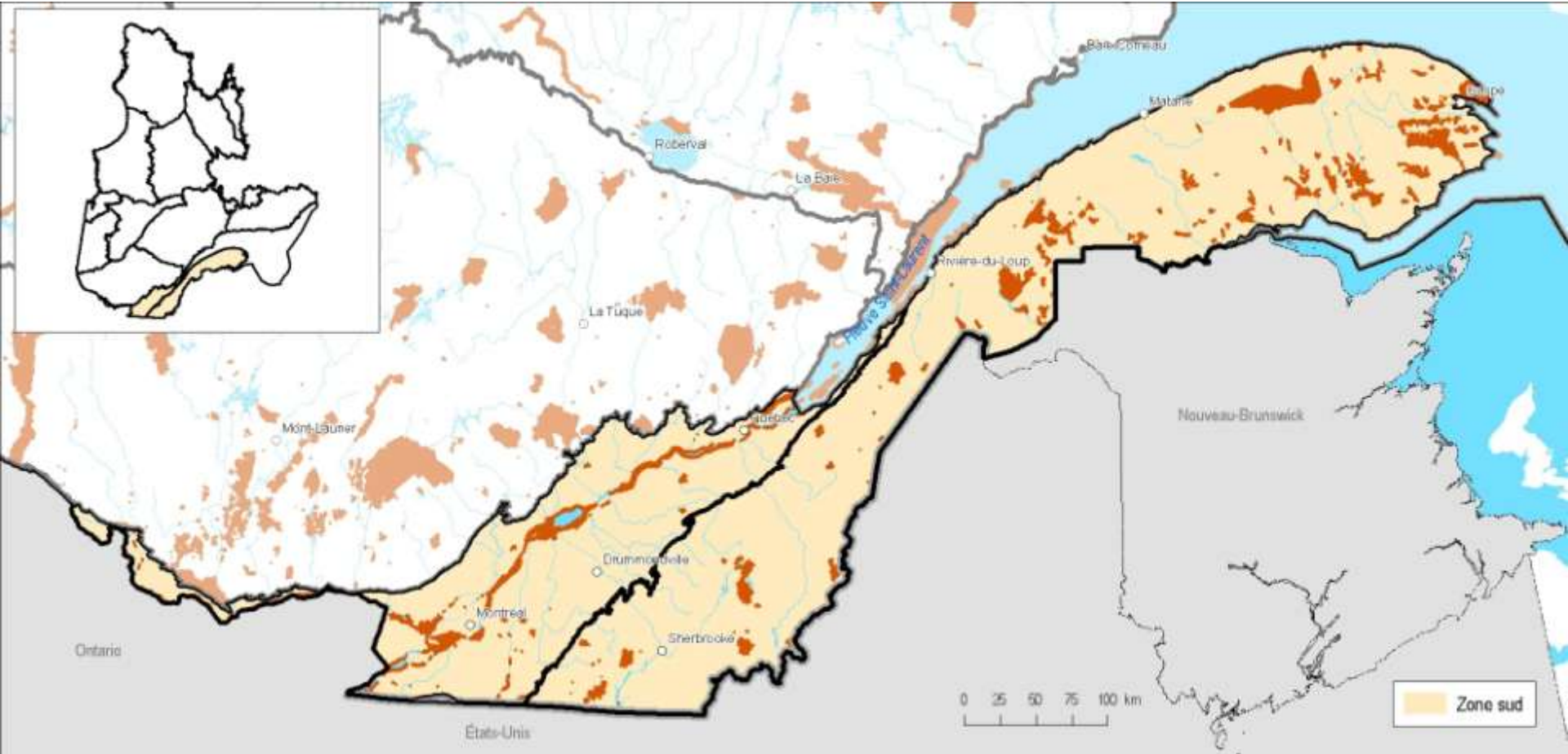
- Les aires protégées constituent une « police d'assurance » pour le développement durable du territoire d'une région ; pour la qualité de vie des communautés.
- Elles permettent d'assurer que la mise en valeur du territoire soit réalisée sur une base de conservation de la biodiversité régionale.
- Elles permettent de certifier que les produits d'un territoire (ou d'un terroir) proviennent d'une région où la mise en valeur est associée à des zones dédiées à la conservation de la nature.
  - Produits forestiers → la certification environnementale est une exigence des marchés du bois.
  - Cette logique pourrait aussi s'appliquer pour les productions :
    - agricoles, énergétiques, minières, récréatives, etc.

## Qu'est-ce qu'une aire protégée ?

« Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées »

*Loi sur la conservation du patrimoine naturel, 2002, Gouvernement du Québec.*


# Zone sud : Basses terres et Appalaches



## Programmes de conservation en milieu privé

- Un investissement prévu de quelque 47 millions de 2002 à 2013 (par le gouvernement)
- Principalement utilisés pour l'acquisition de terres privées à des fins d'aires protégées
  - **Quelque 184 km<sup>2</sup> acquis à des fins de conservation depuis 2002**
- Contribuent à la protection d'espèces à statut précaire et de milieux humides
- **Coût moyen estimé d'environ 156 000 \$/km<sup>2</sup> pour l'État...**

**Touchent principalement les éléments  
fins de la biodiversité du sud**



Les catégories de gestion d'aires protégées  
de l'Union internationale pour la conservation de la nature  
et des exemples d'application au Québec

## Catégorie I : réserve écologique



Protection intégrale des écosystèmes pour garantir la protection des valeurs de conservation.

- Seules les activités d'éducation et de recherche sont permises.

Réserve écologique Rolland-Germain  
Photo : A. Giroux, MDDEP

## Catégorie II : parc national



Vaste aire naturelle délimitée pour protéger les caractéristiques des écosystèmes d'une région et promouvoir l'éducation et les loisirs.

Parc national de la Jacques-Cartier  
Photo : SÉPAQ

## Catégorie III : réserve de biodiversité ou aquatique



Aire vouée à la protection de la biodiversité et des habitats associés.

- Activités domestiques et traditionnelles permises
- Interdiction des activités industrielles

Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine  
Photo : M.-A. Bouchard, MDDEP

## Catégorie IV : habitat faunique (exemple)



Aire qui vise à protéger, à maintenir et à restaurer des espèces ou des habitats particuliers.

- La gestion active est possible (ex.: maintien du couvert hivernal)

Aire de confinement du cerf de Virginie du Canton Varin  
Photo : R. Balej

## Catégorie V : paysage humanisé



Aire qui vise à protéger et à maintenir des paysages terrestres ou marins, la nature qui y est associée et les autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles. La sauvegarde de l'intégrité de ces interactions est vitale pour la conservation de la nature.

Projet de paysage humanisé de l'Estran  
Photo : L. G. Philippe de Laborie

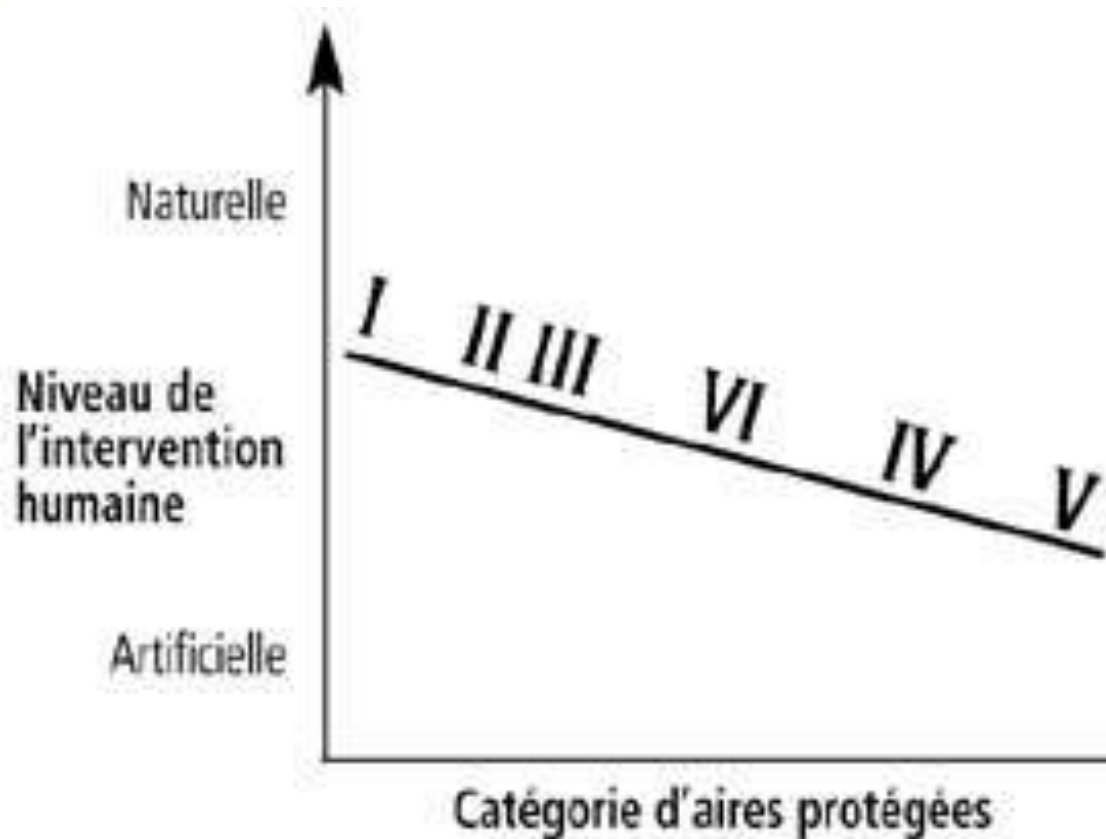
## Catégorie VI : protection avec utilisation durable des ressources naturelles



Aire généralement vaste qui protège des écosystèmes naturels et des habitats ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnellement associés. Une certaine proportion est soumise à une gestion durable des ressources naturelles compatible avec la conservation de la nature.

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Saint-Joachim  
Photo : R. Balej

# Un gradient de conservation de la nature



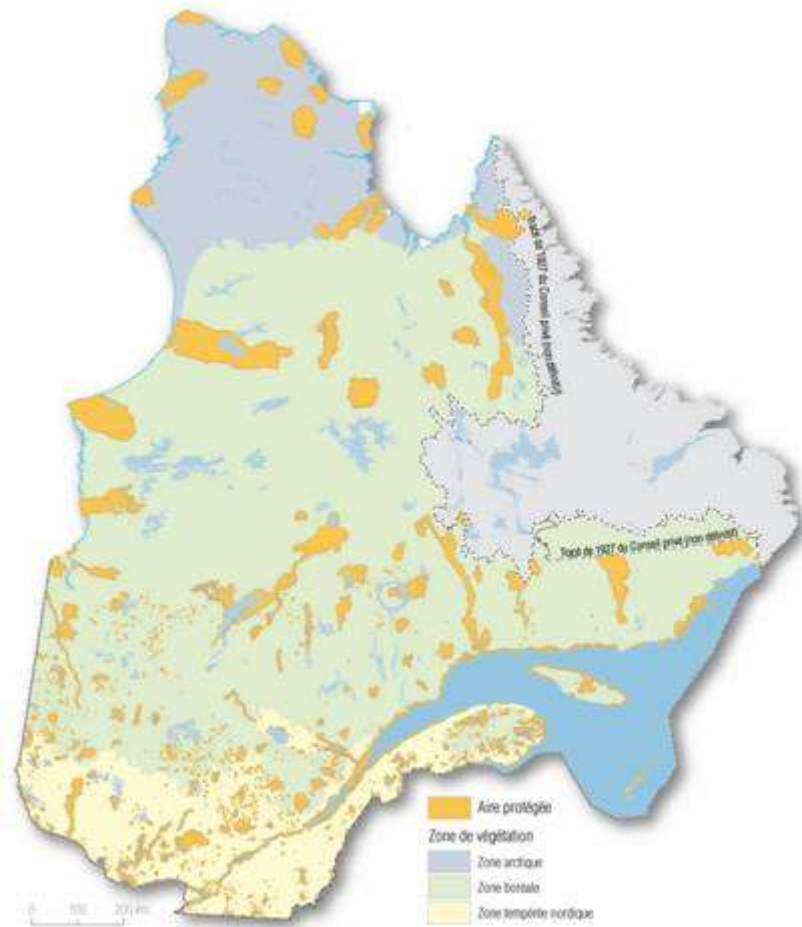
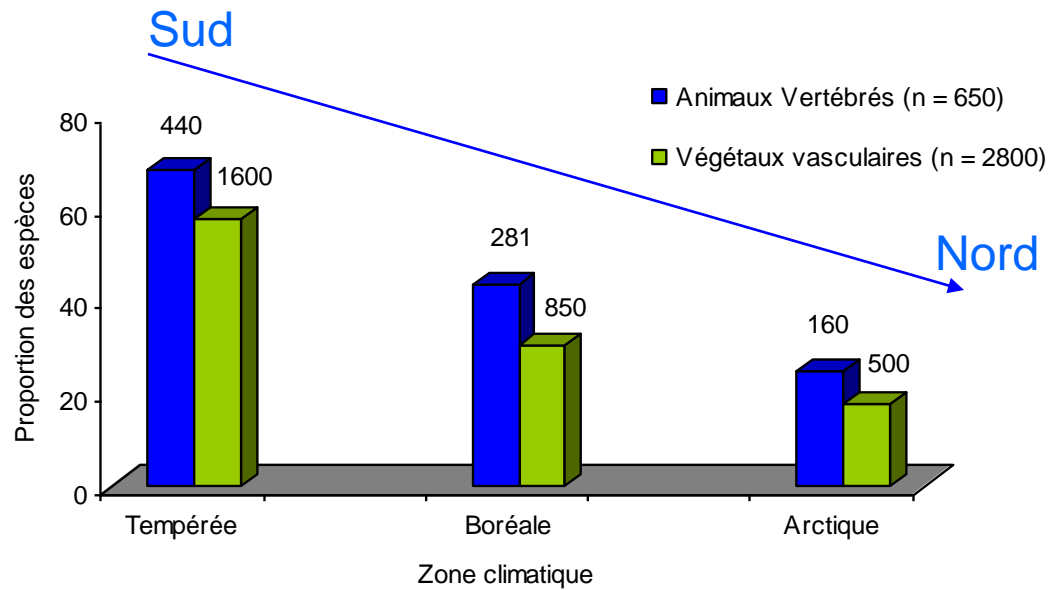
Toutes les catégories d'aires protégées contribuent à la conservation de la nature (UICN 2008).

Sources : ANCA, 1995; Phillips, 1996.

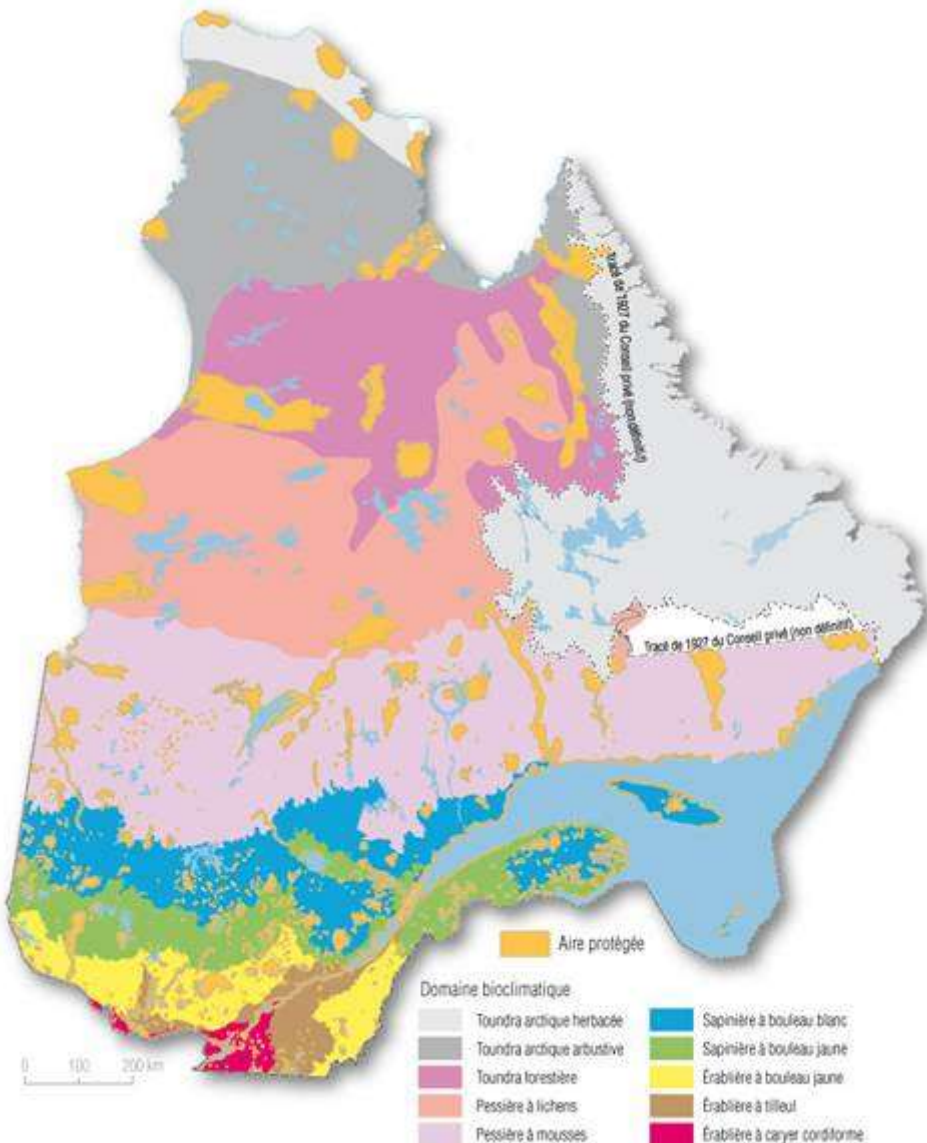
# Biodiversité au sud du Québec

# Biodiversité et climat

Diversité spécifique dans les zones de végétation du Québec  
(Atlas de la biodiversité du Québec, 2005)



# Diversité des bioclimats



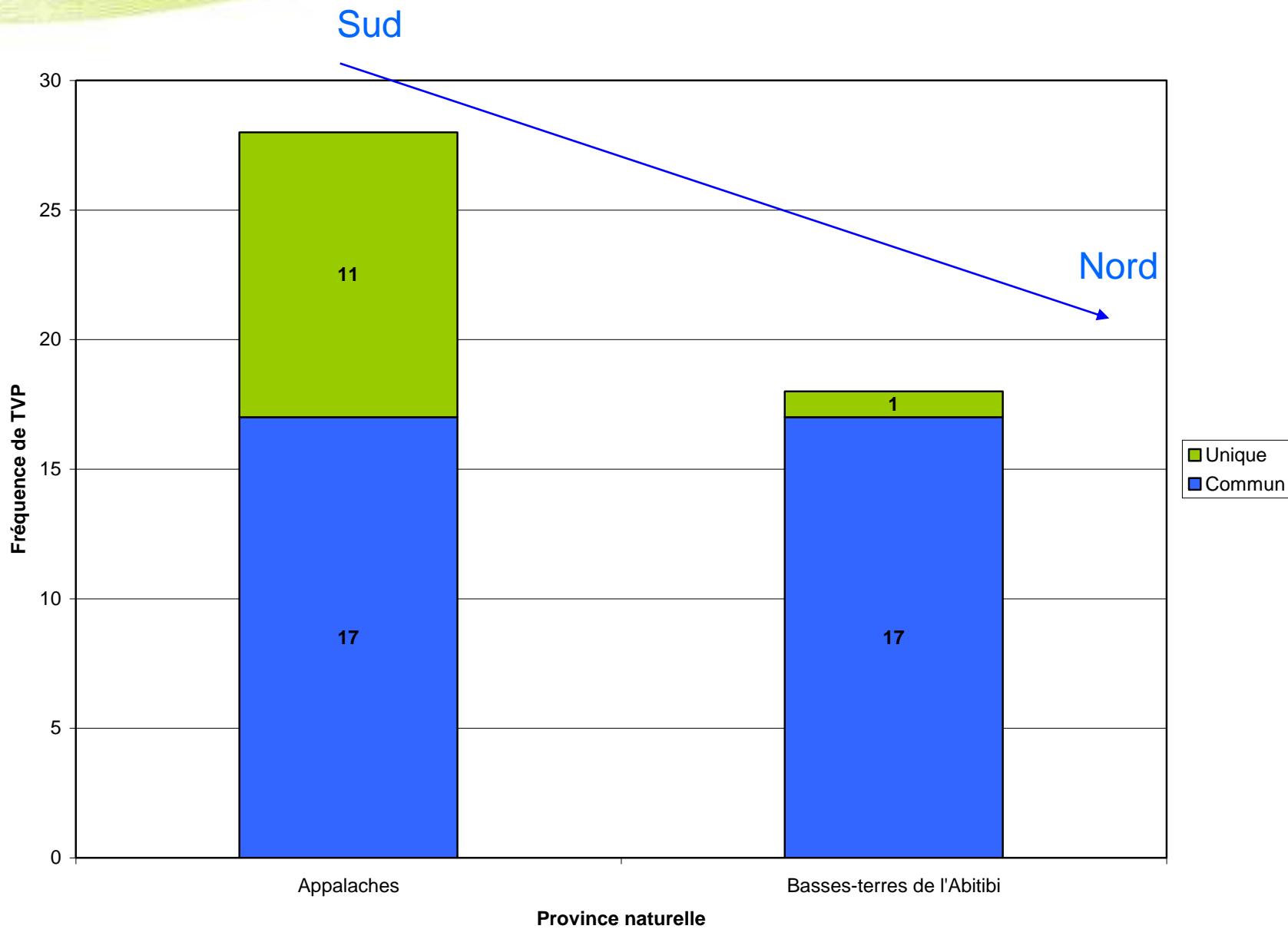
Zone nord :

- environ 1.5 million de km<sup>2</sup> pour 8 domaines bioclimatiques

Zone sud :

- environ 100 000 km<sup>2</sup> pour 5 domaines bioclimatiques

# Diversité des types de végétation potentielle (TVP)



# Constats sur la biodiversité du sud du Québec

- La diversité spécifique des espèces décroît du sud en allant vers le nord
- La zone sud est 10 fois plus diversifiée que le territoire situé au nord sur le plan bioclimatique
- En plus d'offrir un nombre plus élevé d'habitats, la zone sud comporte une plus grande proportion d'habitats uniques

# Empreinte humaine au sud du Québec

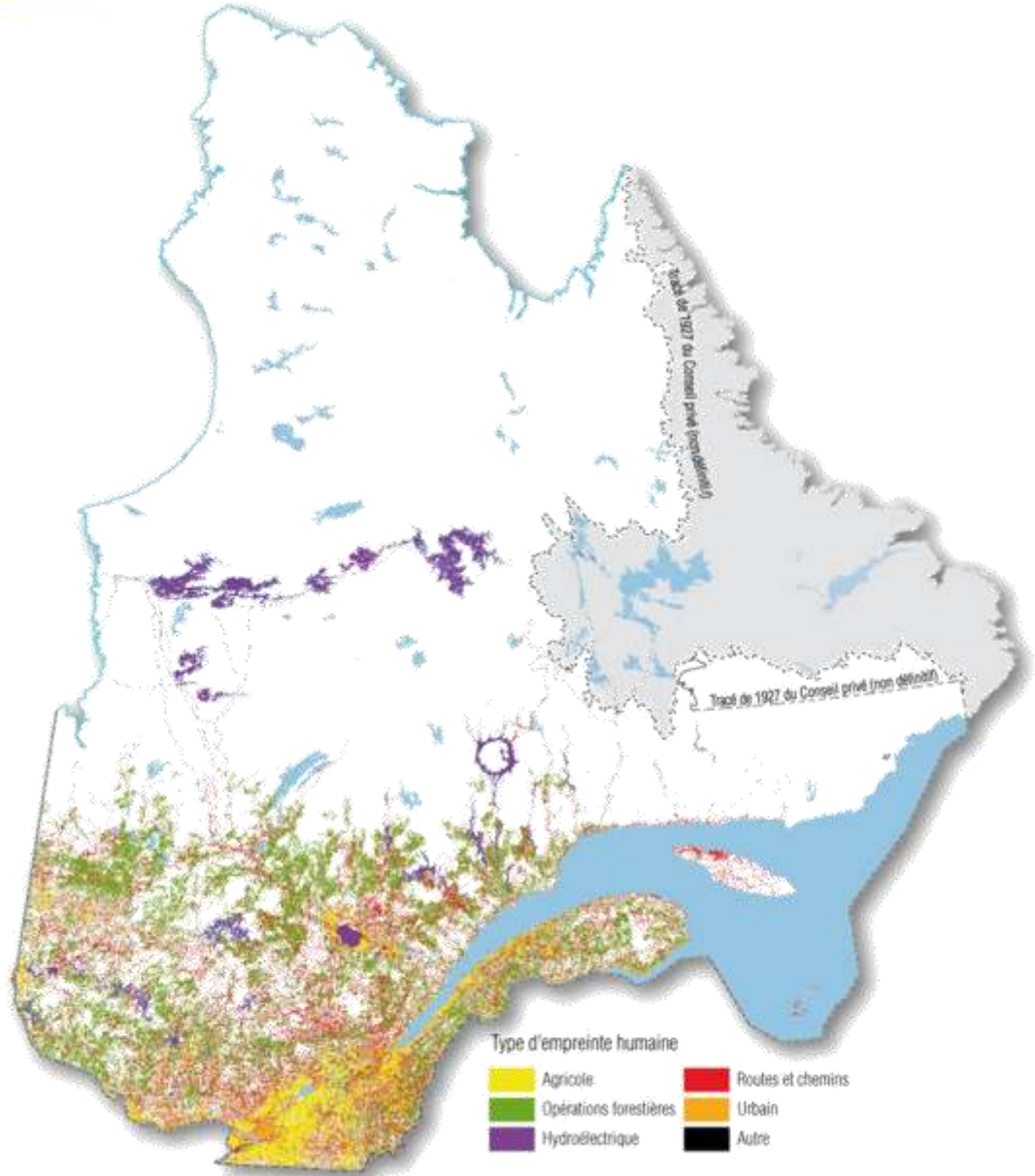
## L'empreinte humaine

**Présence passée ou récente d'activités humaines mesurables ayant un impact important sur les écosystèmes du territoire.**

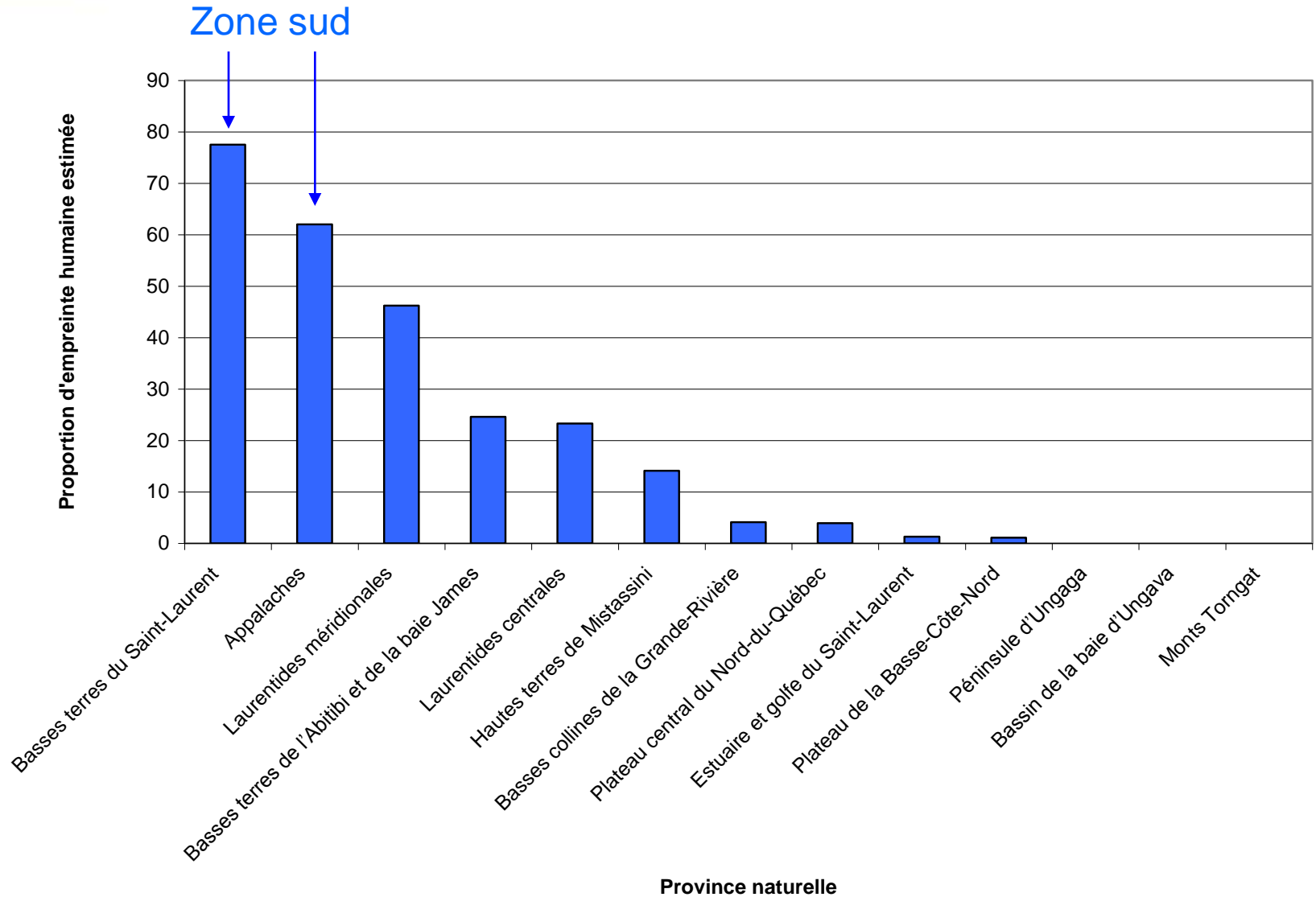
Les éléments considérés sont :

- l'occupation urbaine;
- l'occupation agricole;
- les routes, les chemins forestiers, les sentiers de motoneige et de VTT, les chemins de fer et les lignes de transport d'énergie;
- les sites d'exploitation minière;
- les baux (à l'exception des baux visant des abris temporaires);
- les coupes et les plantations forestières;
- les réservoirs hydroélectriques, la voie navigable et les portions de fleuve draguées.

# Répartition géographique des principaux types d'empreinte humaine sur le territoire, estimation de 2009

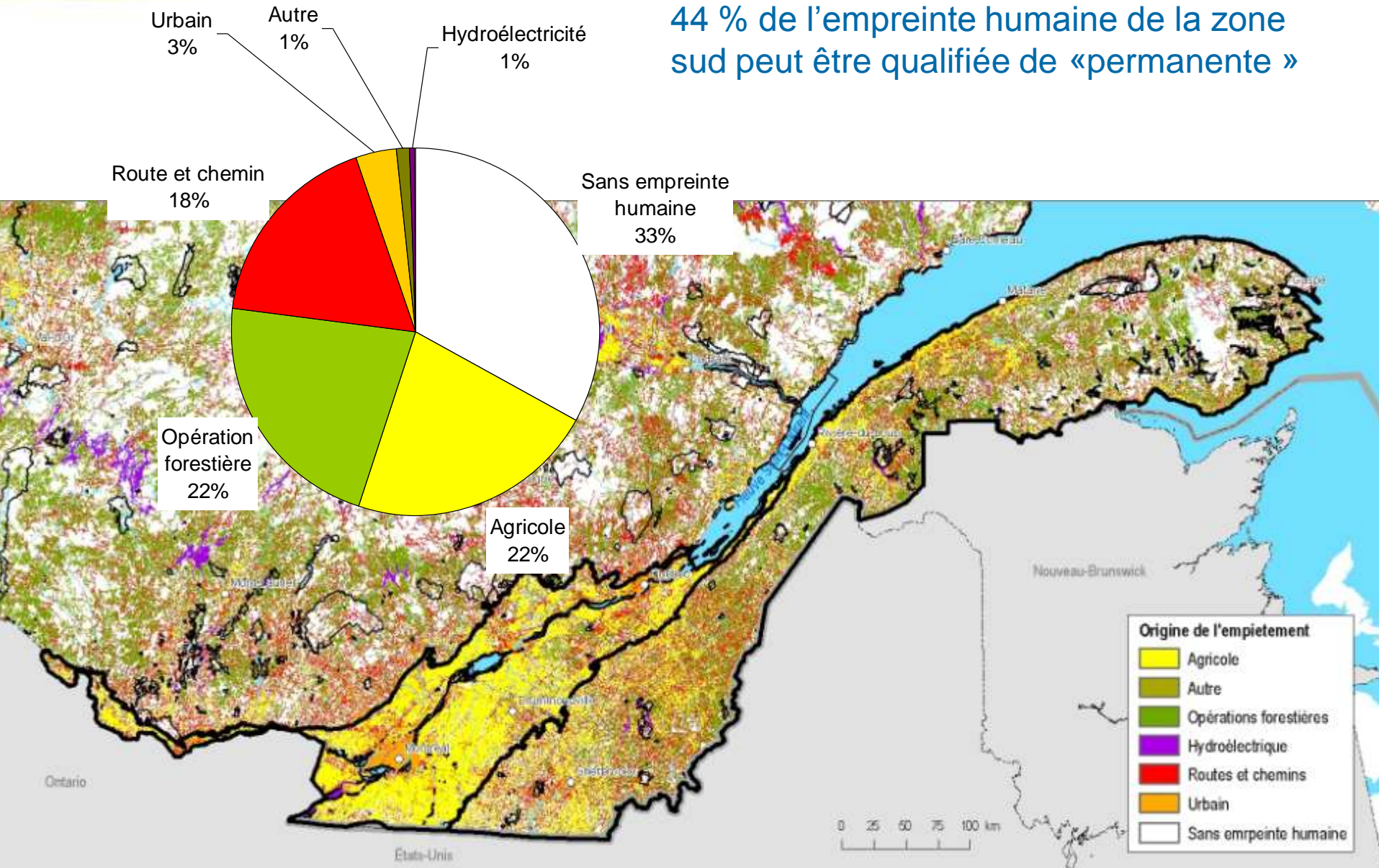


# Proportion d'empreinte humaine, par province naturelle, estimée en 2009



# Estimation des principaux types d'empreinte humaine, pour la zone sud, en 2009

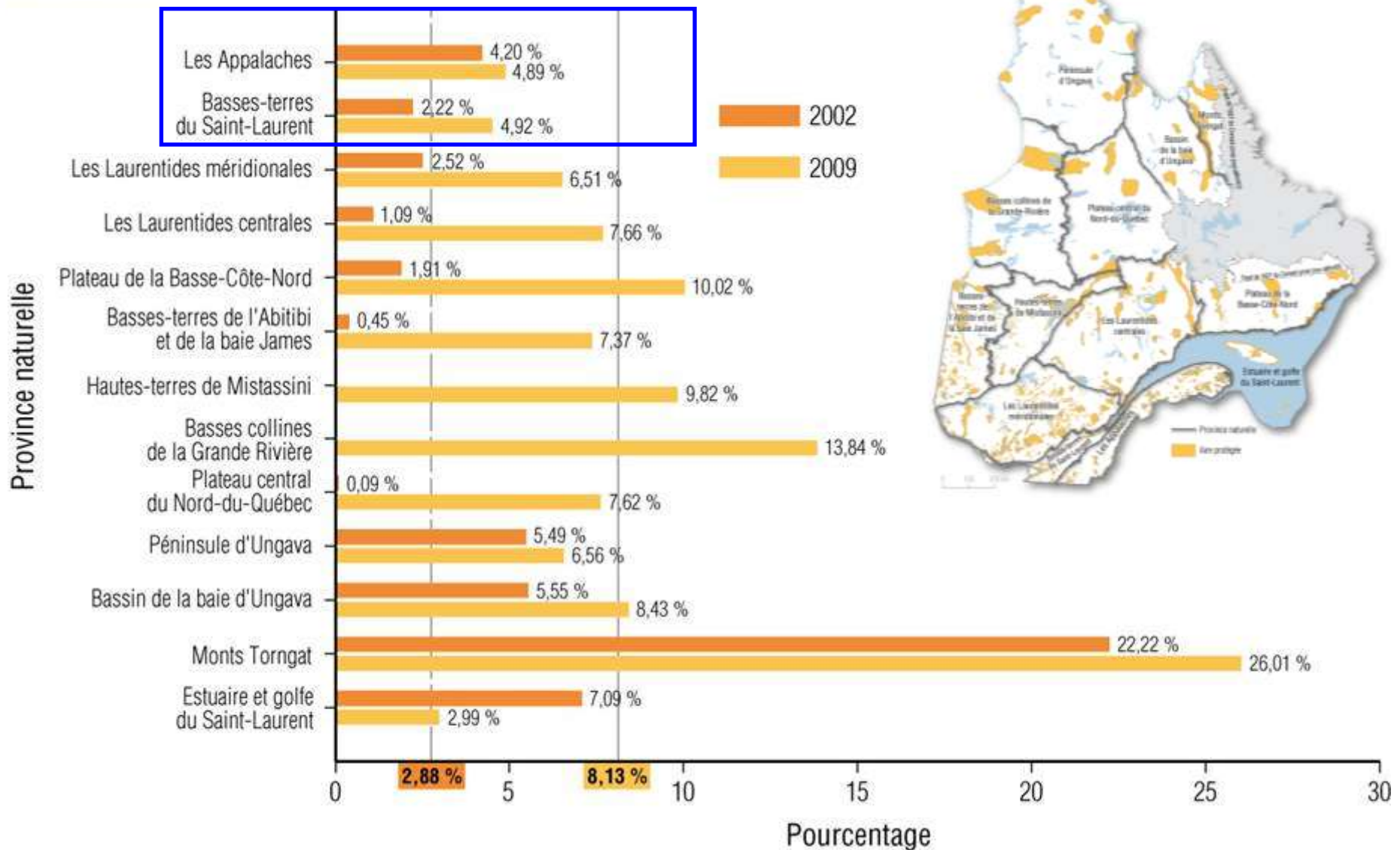
44 % de l'empreinte humaine de la zone sud peut être qualifiée de « permanente »





# La présence d'aires protégées au sud du Québec

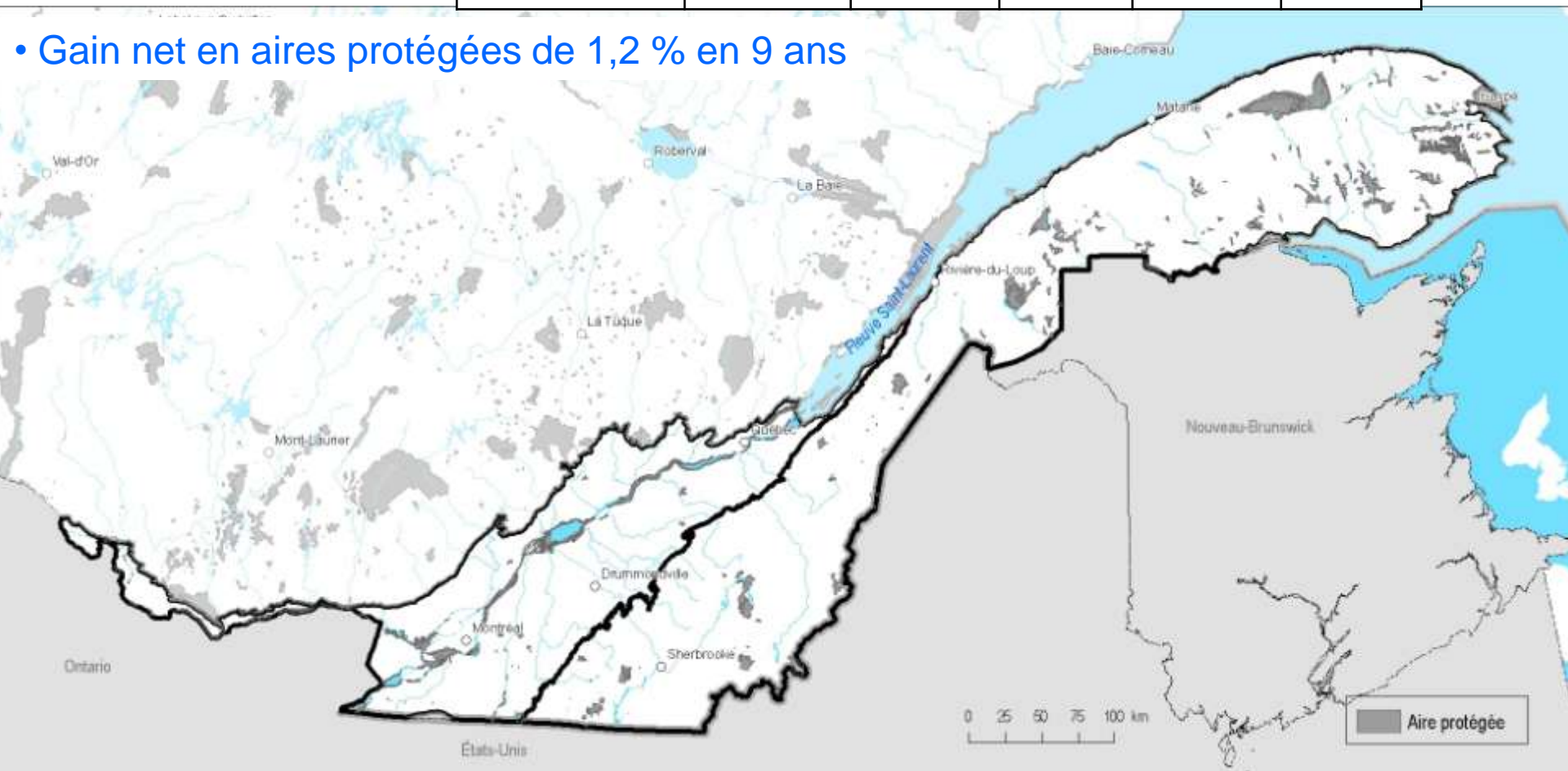
# Proportion d'aires protégées dans les provinces naturelles, en 2002 et 2009



## Superficie et répartition géographique du réseau d'aires protégées dans la zone sud en 2011

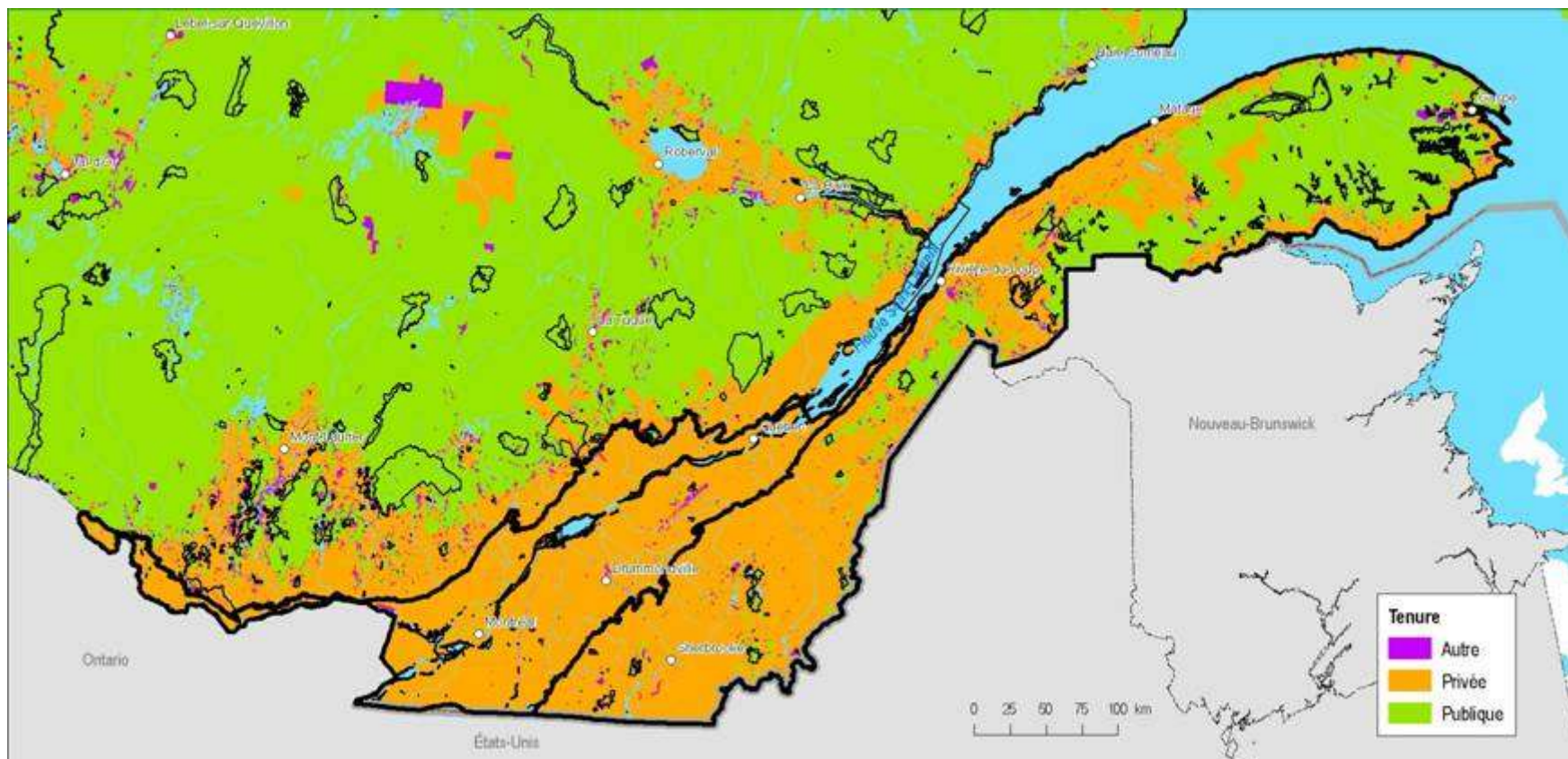
	Superficie	AP 2002		AP 2011	
	km <sup>2</sup>	km <sup>2</sup>	%	km <sup>2</sup>	%
<b>Appalaches</b>	68 440,7	2 841,9	4,2	3 269,8	4,8
<b>Basses terres</b>	30 772,8	673,7	2,2	1 388,1	4,5
<b>Zone sud</b>	<b>99 213,5</b>	<b>3 515,6</b>	<b>3,5</b>	<b>4 657,8</b>	<b>4,7</b>

- Gain net en aires protégées de 1,2 % en 9 ans



# Évolution des aires protégées en fonction de la tenure des terres dans le sud du Québec

Tenure	Km <sup>2</sup>	%	Km <sup>2</sup> 2002	% 2002	Km <sup>2</sup> 2011	% 2011
Privée	66 420,8	<b>67,0</b>	542,9	0,8	633,2	<b>1,0</b>
Publique	30 321,9	<b>30,6</b>	2 859,6	9,4	3 913,9	<b>12,9</b>
Autre	2 371,6	2,4	112,9	4,8	110,6	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>99 114,3</b>		<b>3 515,4</b>		<b>4 657,7</b>	




## Constats sur les aires protégées dans la zone sud

- **Faible présence d'aires protégées dans la zone sud (4,7 %)**
  - *Pour atteindre 8 % d'aires protégées, il faudrait y ajouter près de 8 000 km<sup>2</sup>*
- Les **terres privées** sont plus abondantes mais **faiblement protégées (1 %)**
  - *La stratégie 2002-2011 a permis d'y ajouter seulement 90 km<sup>2</sup> d'aires protégées (zone sud)*
- Les **terres publiques**, souvent peu présentes, sont **mieux protégées (13 %)**
  - *La stratégie 2002-2011 a permis d'y ajouter 1 054 km<sup>2</sup> d'aires protégées*

## Constats : biodiversité, empreinte humaine et aires protégées

- La zone sud du Québec :
  - Possède la plus grande biodiversité du Québec
  - Fait l'objet d'importances menaces à la biodiversité (forte empreinte humaine « permanente »)
  - Présente un faible pourcentage d'aires protégées p/r à la majorité des autres régions du Québec en 2011
  - **La stratégie de conservation en milieu privé est axée principalement sur l'acquisition de « petites superficies » à grande valeur écologique sur le plan des éléments fins de la biodiversité.**



# Les statuts et catégories de gestion d'aires protégées au sud du Québec

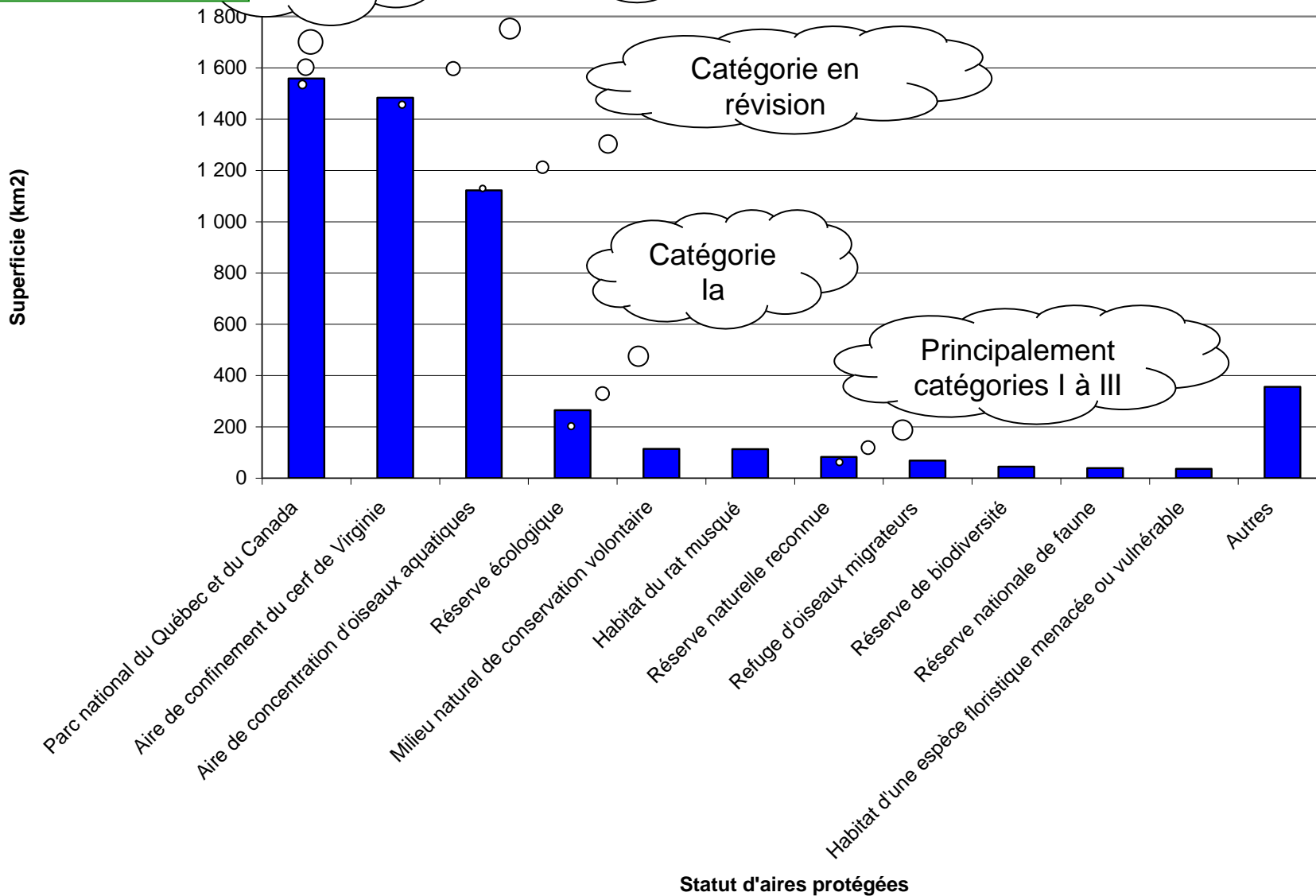
# Principaux statuts d'aires protégées dans la zone sud en 2011

Protection stricte

Catégorie II

Catégorie IV

Protection avec gestion active



# Questionnement

# Questionnement

En poursuivant une stratégie d'acquisition de « petites superficies » à grande valeur écologique sur le plan du « filtre fin » :

*Passe-t-on à côté d'une partie importante de la biodiversité du sud du Québec ?*

- *Écosystèmes communs et représentatifs ?*
- *Habitats semi-naturels avec une biodiversité spécifique ?*

# Questionnement

Peut-on mettre sur pied une stratégie de protection à l'échelle du paysage dans le sud du Québec ?

- L'aire protégée du massif des monts Sutton constitue un noyau...
  - Peut-il se répéter ailleurs ? À quel coût ?
- Reconnaître le rôle important et les limites du programme d'acquisitions
  - Cible de 8 % dans la zone sud coûterait théoriquement plusieurs centaines de millions de dollars en acquisitions

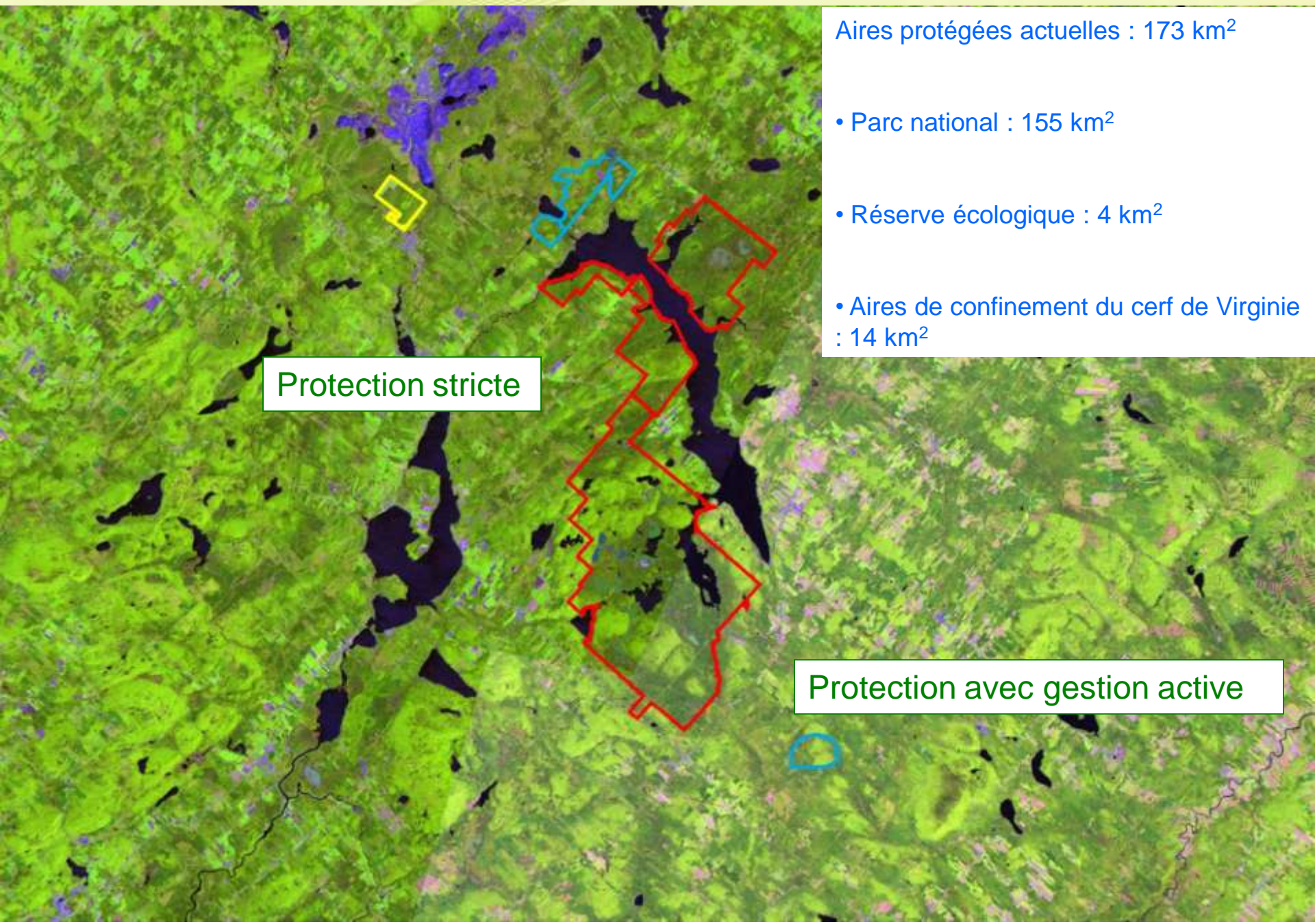
# Questionnement

Doit-on mettre sur pied d'autres approches de conservation de la zone méridionale ?

- Où les **communautés locales seraient au centre des actions de conservation** de la nature
- Où l'utilisation d'une gamme élargie de catégories de gestion d'aires protégées serait possible
- Où l'on reconnaîtrait l'importance de la biodiversité agroforestière

Quel agencement d'aires protégées  
permettrait de faire des gains importants  
au sud du Québec ?

## Exemple fictif - situation actuelle

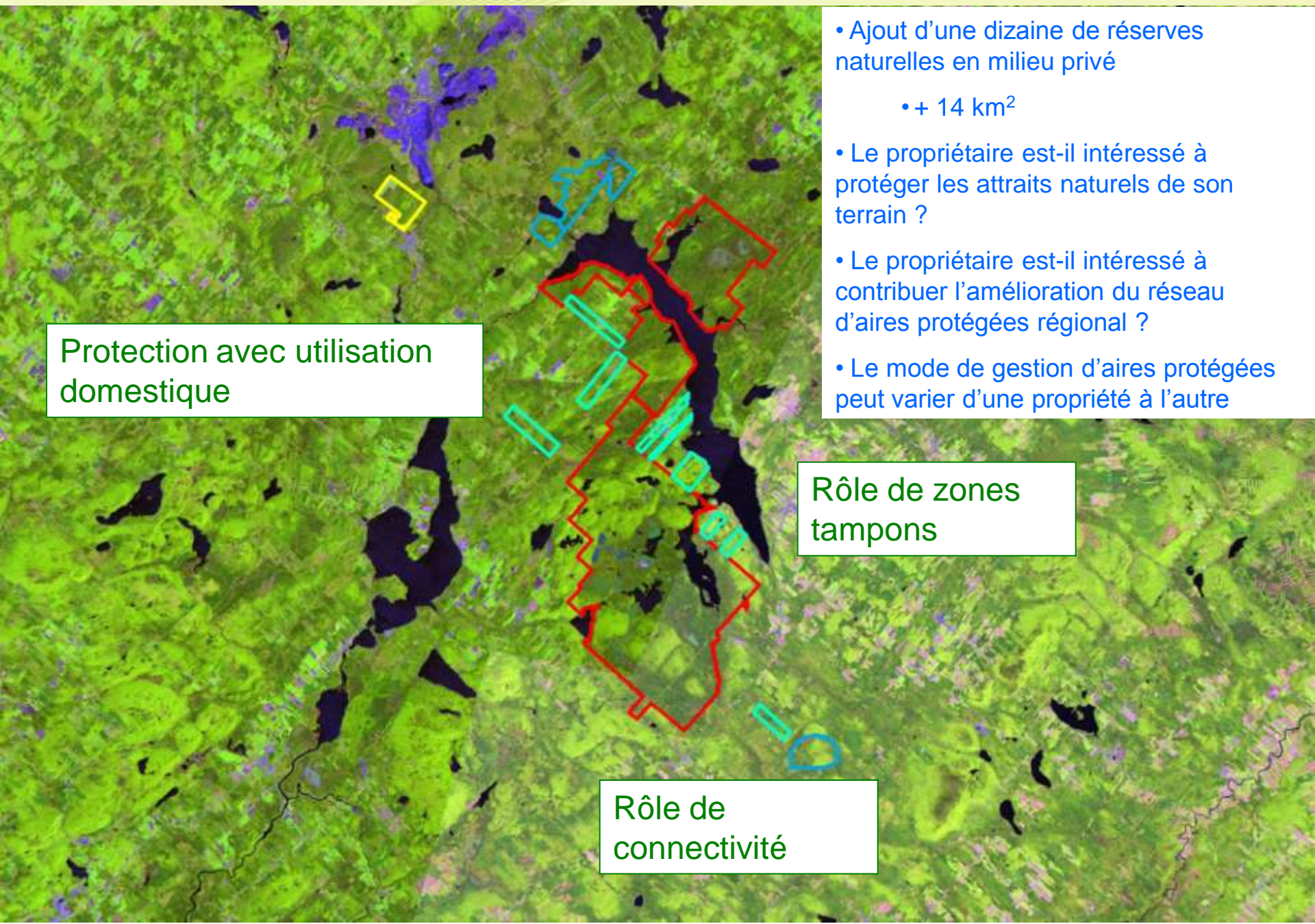


Aires protégées actuelles : 173 km<sup>2</sup>

- Parc national : 155 km<sup>2</sup>

- Réserve écologique : 4 km<sup>2</sup>

- Aires de confinement du cerf de Virginie : 14 km<sup>2</sup>



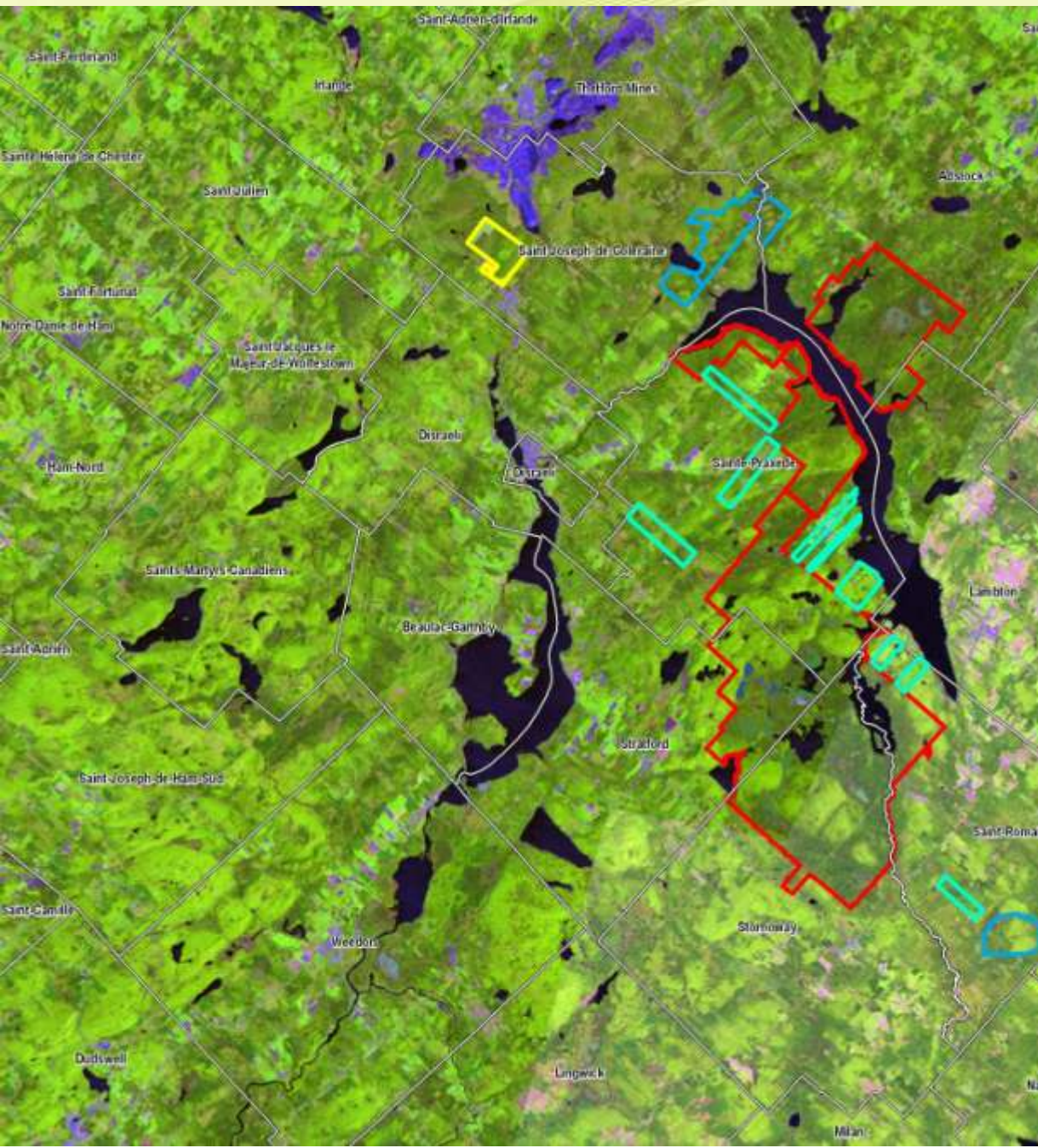
Protection avec utilisation domestique

- Ajout d'une dizaine de réserves naturelles en milieu privé
  - + 14 km<sup>2</sup>
- Le propriétaire est-il intéressé à protéger les attraits naturels de son terrain ?
- Le propriétaire est-il intéressé à contribuer l'amélioration du réseau d'aires protégées régional ?
- Le mode de gestion d'aires protégées peut varier d'une propriété à l'autre

Rôle de zones tampons

Rôle de connectivité

## Exemple fictif : statut de paysage humanisé à l'échelle des municipalités



- Création d'un paysage humanisé
  - Y a-t-il une biodiversité associée à l'utilisation humaine du territoire ?
  - Les municipalités sont-elles intéressées à maintenir la biodiversité associée au paysage agroforestier ?
  - La qualité paysagère, tout comme la biodiversité, semble proportionnelle à la diversité des milieux ruraux

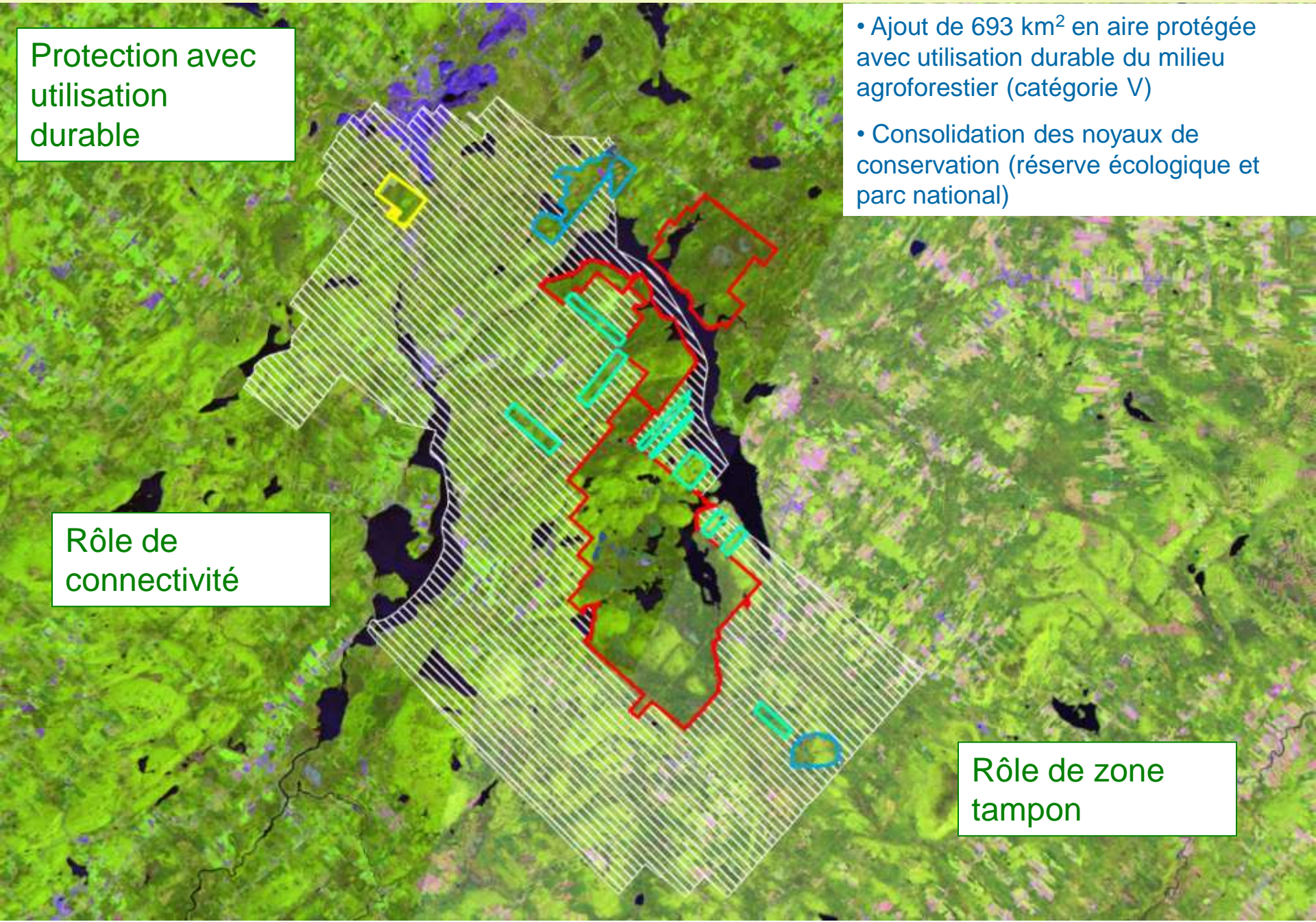
## Exemple fictif : statut de paysage humanisé à l'échelle des municipalités

Protection avec  
utilisation  
durable

- Ajout de 693 km<sup>2</sup> en aire protégée avec utilisation durable du milieu agroforestier (catégorie V)
- Consolidation des noyaux de conservation (réserve écologique et parc national)

Rôle de  
connectivité

Rôle de zone  
tampon





# Conclusion

À moyen terme, il est possible de bâtir ensemble  
un meilleur réseau d'aires protégées  
pour le Québec méridional

Comment ?

Utiliser une gamme élargie d'aires protégées

Faire une place à une conservation « planifiée et voulue »

Reconnaître et valoriser la « conservation implicite » de nombreux propriétaires

Reconnaître la capacité d'action des pouvoirs régionaux en conservation

Mettre les structures officielles de conservation (parc national, réserve écologique,  
etc.) au service des communautés

